

☎ : 02.54.49.73.93
Fax : 09.70.63.30.90
E mail : mairie-fontenay@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 26 octobre, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de FONTENAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme GAULTIER Élisabeth, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 7
Présents : 7
Votants : 7

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 octobre 2020

Présents : MM/ GAULTIER Élisabeth, LABLANCHE Francis, CHAUFFETEAU Francis, DEBEURET Marie- Laure, DUFOUR Patricia, PINSON Mathieu, CHAUVEAU Hubert.

Absents : 0

Secrétaire : DUFOUR Patricia

Avis de la commune concernant la demande d'autorisation environnementale unique d'exploiter un parc éolien sur la commune de La Chapelle Saint Laurian

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'enquête publique du projet d'exploitation d'un parc éolien sur la commune de la Chapelle Saint Laurian organisé du vendredi 25 septembre 2020 à 14 h00 au mardi 27 octobre 2020 à 17h00 inclus, projet déposé par la Société CENTRALE EOLIENNE LE JUSSELIN, le conseil municipal est invité à émettre un avis concernant l'autorisation en vue d'exploiter ce parc éolien présenté par la société sus visée.

Madame le Maire rappelle que chaque conseiller a reçu les documents lui permettant de statuer.

Le projet est consultable en Mairie de la Chapelle Saint Laurian par le public mes lundis, mardis et jeudis de 13h00 à 17h30 et le vendredi de 13h00 à 17h00 pendant la durée de l'enquête publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 4 voix pour et 3 abstentions donne un avis favorable concernant l'autorisation en vue d'exploiter ce parc éolien présentée par la société susvisée.

Certifié exécutoire
Publié ou notifié
Le 29/10/2020

Le Maire,
Élisabeth GAULTIER



Accusé de réception en préfecture
036-213600752-20201026-7_20200027-DE
Reçu le 29/10/2020